

Décision n° 2026-76 du 28 août 2026

**donnant délégation à des agents de la direction technique Territoires et ville pour signer les actes
attributifs de subvention dans le cadre de l'initiative « sentiers de nature » du plan « France relance »**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et
l'aménagement (Cerema),**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 25 juin 2026 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2022-07 du conseil d'administration du Cerema approuvant les conventions relatives à la mise en œuvre du Plan de reconquête et de transformation du tourisme : « Destination France » ;

Vu la délibération n° 2023-15 du conseil d'administration du Cerema donnant délégation de pouvoir au directeur général ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe, pour signer, dans la limite d'un montant de 500 000 € HT, les actes attributifs de subvention pris dans le cadre de l'initiative « sentiers de nature » du plan tourisme : Destination France ».

La délégation est subordonnée à l'absence ou l'empêchement des agents mentionnés dans l'ordre de l'annexe.

Article 2

La présente décision abroge la décision n° 2026-67 du 30 juillet 2026.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 28 août 2026

Etienne Crépon
Le directeur général



box SIGN 1JLLVJKL-13RRQK5Z

Annexe

Direction technique Territoires et ville

- Madame Annabelle Ferry, directrice ;
- Monsieur Thomas Plantier, directeur adjoint ;
- Madame Delphine Vincent, directrice du développement et adjointe à la directrice ;
- Madame Karine Debeaune, directrice du département aménagement durable, environnement et territoires.